

Questions orales

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE CONTRÔLE DES PRESTATIONS—LES MÉTHODES DE TRAVAIL DES CONTRÔLEURS—LES INTERROGATOIRES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre chargé de l'assurance-chômage. Elles découlent de déclarations effectuées au sujet de démarches contestables de la part d'agents de contrôle des prestations. Comme les services juridiques communautaires de Parkdale ont porté l'accusation suivante: «Il est manifeste que l'on a initié les agents de contrôle des prestations aux moyens d'arracher des déclarations qui sont préjudiciables aux réclamants.» Le ministre pourrait-il émettre des instructions qui demandent en termes non équivoques d'abandonner ces procédés immédiatement?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je l'ai déjà fait. Je puis dire que je me réjouis du rapport des services juridiques communautaires de Parkdale et il en va de même du président de la Commission d'assurance-chômage à qui il était adressé. Ce matin, le président m'a assuré que le comité communiquerait avec ces gens, préparerait un rapport, examinerait les activités des agents de l'assurance-chômage qui ont fait l'objet de critiques tout en garantissant la protection des réclamants en cause, dans le cadre de l'examen d'ensemble que mène ce comité au sujet de l'opération de contrôle des prestations.

M. Alexander: En attendant d'être informé de la mesure prise au sujet du rapport et des recommandations du comité consultatif, le cas échéant, le ministre peut-il assurer la Chambre et informer les agents de contrôle des prestations qu'aucune des entrevues ou déclarations en cause ne serviront à juger de l'inadmissibilité sans que les réclamants soient avisés de leurs droits, du but de l'entrevue et de la façon d'utiliser les renseignements qu'ils fournissent. Le ministre peut-il nous donner cette garantie en attendant la présentation du rapport?

• (1420)

M. Andras: Monsieur l'Orateur, tel était le but de mes directives à la Commission d'assurance-chômage dans le passé.

LE CONTRÔLE DES PRESTATIONS—L'EXPRESSION «TRAVAIL APPROPRIÉ» ET LES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES SECRÈTES—LA QUESTION D'UNE NOUVELLE INTERPRÉTATION

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. La Commission d'assurance-chômage a-t-elle restreint au cours des trois derniers mois son interprétation de «travail approprié» et y a-t-il eu de nouvelles décisions administratives secrètes prises récemment dont le Parlement et les Canadiens ne sont pas au courant?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je dirai que la réponse est non. Le contrôle des prestations a débuté vers juin ou juillet derniers et on y a apporté certains perfectionnements dont j'ai fait part à la Chambre depuis lors. Cette allégation n'est donc pas exacte.

M. Rose: Comme l'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration défendait le nouveau programme d'as-

[M. Macdonald (Rosedale).]

surance-chômage en prétendant que des prestations plus généreuses réduiraient les dépenses provinciales et fédérales au titre du bien-être, a-t-on modifié de propos délibéré cette politique en vue d'imposer ceux qui réclament désespérément des prestations d'assurance-chômage et les frais qu'ils entraînent à l'assistance publique provinciale et municipale?

M. Andras: Assurément pas.

DEMANDE DE RÉOUVERTURE DES BUREAUX DES CAMPAGNES ET PETITES VILLES

M. Heward Graftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, le ministre va-t-il maintenant rouvrir les bureaux de la Commission d'assurance-chômage qui avaient été fermés dans nos campagnes et dans nos petites villes afin d'assurer à la Chambre que les milliers de Canadiens qui sont maintenant injustement privés de prestations dans ces régions et qui sont prêts à travailler puissent faire traiter leurs demandes en toute justice et avec célérité?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, sans accepter la prémisse de la question du député, j'ai déjà déclaré, et je le répète, qu'une réorganisation de la Commission est en cours et devrait être annoncée bientôt.

M. Graftey: Je voudrais poser une question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je vois qu'il y a 15 députés qui cherchent à poser des questions supplémentaires. Nous ne pourrions pas en accepter autant. La présidence en autorisera deux ou trois, et si alors les députés veulent avoir un débat sur cette question, nous pourrions consacrer à cette fin le reste de la période des questions. Pour le moment, la présidence donne la parole au député de Brome-Missisquoi.

M. Graftey: Le ministre expliquera-t-il à la Chambre comment les bureaux d'assurance-chômage de ces régions peuvent savoir si un chômeur est prêt à travailler puisqu'ils sont situés à plus de 70 milles de sa demeure et qu'il n'existe pas de communication avec les bureaux locaux de placement?

M. Andras: Si le député veut bien me donner des cas précis, je les examinerai et lui répondrai plus tard.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE À L'ÎLE STODDART (N.-É.)—LES POURPARLERS AVEC LE MINISTÈRE—LES NORMES DE SÉCURITÉ

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle a trait aux nouvelles selon lesquelles des négociations seraient très probablement en cours au sujet de la construction de ce qu'on a décrit comme l'un des plus grands réacteurs nucléaires du monde à l'île Stoddart, au large du littoral de la Nouvelle-Écosse. Tout d'abord, je demanderai si oui ou non, jusqu'ici, des négociations ont eu lieu entre les promoteurs de ce projet et son ministère, puis, dans l'affirmative, si le ministre est bien convaincu qu'ils visent la Nouvelle-Écosse à cause de difficultés d'ordre juridique